

**Procès Verbal synthétique  
Conseil municipal du 4 mars 2010**

Monsieur le maire procède à l'appel des membres présents et ouvre la séance à 18 h.

Membres en exercice : 29

Présents : 27 – Procurations : 2

Monsieur le maire demande à l'assemblée de rajouter une délibération concernant une convention d'application du protocole d'accord en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique.

Demande acceptée pour ce projet qui portera le n°13

**0. Approbation du procès verbal de la séance du 22 décembre 2009.  
Adoptée à l'unanimité.**

**1. Charte de l'environnement.**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Lasnier, conseiller municipal.**

S'appuyant sur les objectifs définis dans la Charte de l'environnement inscrite dans le préambule de la Constitution, la commune de Rochefort-du-Gard entend, chaque fois que cela sera possible, réaffirmer ses engagements concrets et opérationnels à savoir : **préserver l'environnement, le patrimoine et promouvoir le développement durable.** Etant précisé que cette Charte s'intègre dans la démarche initiée par le Grenelle de l'Environnement, l'assemblée est invitée à l'adopter.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2. Groupement de commandes (Caumont sur Durance - Grand Avignon - Les Angles - Morières les Avignon – Rochefort-du-Gard – Saze – Velleron – Villeneuve lez Avignon) – Commission d'appel d'offres – Désignation des représentants de la commune.**

**Rapporteur : Monsieur Patrick Porte, conseiller municipal.**

La commune de Rochefort-du-Gard et certaines communes membres du Grand Avignon ont souhaité s'associer afin de passer des commandes en commun dans le but évident de réaliser des économies d'échelle. Pour cela, nos communes forment un groupement de commande et en application de l'article 8 III 2° du code des marchés publics, sont membres de la Commission d'appel d'offres, un représentant de la Commission d'appel d'offres de chaque commune ou établissement public du groupement, élu parmi ses membres ayant voix délibérative. Il est proposé de désigner ce représentant ainsi que son suppléant.

Candidatures :

Titulaire : Jean-Claude Bellon

Suppléant : Pierre Vinot

**Nombre de voix : 29            pour : 29            contre : 0            Bulletins nuls : 0**

**3. Création d'une piste de pumptrack et installation de nouveaux modules de skate parc : demande de subventions.**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Stradaïoli, conseiller municipal.**

Activité ludique, la pratique du PUMP TRACK se développe et rencontre un vif succès. La piste est toute en terre, avec des virages relevés et des bosses. Il s'agit d'utiliser l'énergie du corps en tirant et en poussant sur le guidon du vélo. La création de cette piste de pumptrack s'intégrerait à proximité du skatepark, qu'il conviendrait aujourd'hui de compléter par l'acquisition de nouveaux modules. Le coût de cet équipement qui s'intégrerait aussi dans l'aménagement paysager du site a été estimé à 43 532,01€ TTC. Il est proposé de solliciter auprès des services de la Direction de la cohésion sociale, le Conseil général du Gard et le Conseil régional Languedoc-Roussillon une subvention la plus large possible.

**Adopté à l'unanimité.**

**Arrivée de Julien Rochas, conseiller municipal.**

**Présents : 28 – Procuration : 1**

#### **4. Construction d'un DOJO-NG : Demande de subventions.**

**Rapporteur : Monsieur Rémy Bachevalier, adjoint.**

Compte tenu de ses bons résultats, le Judo-club Rochefortais, qui en 2009, a classé 3 élèves dans le top 7 de chaque catégorie, souhaiterait la construction d'un DOJO-NG. Véritable lieu d'étude, de travail et d'échanges, la construction d'un DOJO devrait permettre d'améliorer les conditions d'accueil des judokas, et développer la pratique de ce sport sur notre commune. La réalisation d'un tel équipement (avec salle fitness) ayant été évaluée à 529 129,51€ HT, il est proposé de solliciter le soutien financier de la Fédération française de judo et de jiu-jitsu (FFJJJ), de la Région Languedoc-Roussillon et de la Direction de la cohésion sociale.

**Adopté à la majorité.**

**Pour** : Patrick Vacaris, Claudine Lacour, Jean-Claude Bellon, Dominique Riberi, Pierre Vinot, Christiane Vidal, Rémy Bachevalier, Josiane Many, Andre Dhayer, Chantal Laffargue, Jean-Marie Lasnier, Anne-Marie Faucelli, Gilbert Pasquer, Isabelle Deleuze, Patrick Porte, Maryline Bellon, Jean-Noël Gony, Augustine Poux, Julien Rochas, Isabelle Salin, Jean-Michel Stradaïoli, Myriam Gruit, Valérie Renaudin, Maurice Savary, Catherine Aymard, Patrick Sandevour, Patricia Ferrier.

**Abstentions** : Robert Piquet, Christine Coste.

#### **5. Régime indemnitaire – modification.**

**Rapporteur : Madame Dominique Riberi, adjointe.**

Le régime indemnitaire est constitué de l'ensemble des sommes perçues par un agent en contre partie ou à l'occasion du service qu'il exécute dans le cadre des fonctions définies par le statut dont il relève. Les avantages consentis au titre du régime indemnitaire sont un caractère facultatif et sont attribués sur la base d'une décision de l'organe délibérant. Afin d'instituer et de mettre à jour les primes au profit des agents titulaires et stagiaires des filières techniques et de police municipale, en fonction des montants de référence fixés par arrêté ministériel, l'Assemblée est invitée à se prononcer.

#### **PRIMES DE SERVICE ET DE RENDEMENT**

Suite à l'abrogation du décret n°72-18 du 5 janvier 1972, le décret n°2009-1558 du 15 Décembre 2009 institue une refonte entière de la prime de service et de rendement. Il s'agit maintenant d'un montant, et non plus d'un pourcentage. Sont concernés, les agents titulaires et stagiaires relevant du cadre d'emploi des catégories A et B de la filière technique, relevant des cadres d'emplois suivants :

- Ingénieurs
- Techniciens supérieurs
- Contrôleurs de travaux

#### **L'INDEMNITE ADMINISTRATIVE DE TECHNICITE**

Le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002, prévoit à titre dérogatoire, le versement de l'Indemnité d'administration et de technicité aux fonctionnaires de catégorie B dont la rémunération est supérieure à l'indice brut 380, dès lors qu'ils bénéficient des Indemnités horaires pour travaux supplémentaires en rapport avec leurs fonctions spécifiques.

Sont concernés : les agents stagiaires et titulaires relevant du cadre d'emploi de la catégorie B de la filière de police municipale, relevant du cadre d'emploi suivant :

- Chef de service de police municipale de classe supérieure.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **6. Convention de prestation de service avec la commune de Villeneuve-les-Avignon.**

**Rapporteur : Madame Claudine Lacour, maire-adjointe.**

Dans le cadre de la politique de mutualisation des coûts en matière de formation menée avec les communes voisines, il convient de signer une convention de prestation de service avec la commune de Villeneuve-les-Avignon. Elle a pour objet de fixer à 8€ le coût de la prise en charge des repas des agents de la commune effectuant des stages de formation sur Villeneuve-les-Avignon, et de les autoriser à fréquenter les équipements Villeneuvois. Il est proposé à l'assemblée d'approuver cette convention qui serait conclue jusqu'au 31 décembre 2010.

**Adopté à l'unanimité.**

**7. Echange Thierry Pernaudet - Enquête publique : conclusions du commissaire enquêteur.**

**Rapporteur : Monsieur André Dhayer, adjoint.**

Par délibération en date du 26 Octobre 2009, il avait été accepté d'échanger 168m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section A n°178 appartenant à Monsieur Thierry Pernaudet contre 168m<sup>2</sup> du chemin communal situé en limite sa propriété. L'enquête publique, ayant pour objet le déclassement des 168m<sup>2</sup> de l'emprise communale à échanger, s'est déroulée du 7 au 27 janvier 2010. Après avoir pris connaissance de l'avis favorable du commissaire enquêteur, il est proposé à l'assemblée d'accepter cet échange.

**Adopté à l'unanimité.**

**8. Vente de terrain à monsieur Jérôme Dumesnil : enquête publique : conclusions du commissaire enquêteur.**

**Rapporteur : mademoiselle Isabelle Salin, conseillère municipale.**

Par délibération du 26 octobre 2009, il avait été acté le principe de la cession à monsieur Jérôme Dumesnil, de 11m<sup>2</sup> de l'emprise communale jouxtant sa propriété cadastrée section A n°2417 et le lancement d'une enquête publique en vue du déclassement de cette emprise. Par avis en date du 7 septembre 2009, les services fiscaux ont évalué à 200€ le m<sup>2</sup> la valeur vénale de l'emprise communale. L'enquête publique s'est déroulée du 7 au 27 janvier 2010. Après avoir pris connaissance de l'avis favorable du commissaire enquêteur, il est proposé à l'assemblée de déclasser la surface à céder à monsieur Jérôme Dumesnil. Il est en outre précisé que les frais afférents à la vente de ces 11m<sup>2</sup>, seront à la charge de l'acquéreur.

**Adopté à l'unanimité.**

**9. Projet d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement pour assurer la continuité et la pérennité des pistes de défense contre les incendies de forêt auprès du SIVU de l'Yeuseraie.**

**Rapporteur : Monsieur Julien Rochas, conseiller municipal.**

Les feux de forêts constituent un risque majeur dans le département du Gard, et plus particulièrement dans le massif de l'Yeuseraie. Dans le cadre de la gestion des équipements de défense des forêts contre l'incendie (D.F.C.I), le Conseil syndical du SIVU de l'Yeuseraie a, par délibération en date du 25 mars 2009, demandé à la Direction départementale des territoires et de la mer d'établir une servitude de passage et d'aménagement pour assurer la continuité et la pérennité de ses équipements de protection et de surveillance des forêts. Cette servitude permettra à son titulaire de réaliser des travaux d'amélioration et d'entretien des pistes sur une largeur maximale de 6m et de procéder au débroussaillage des abords des voies dans la limite d'une bande de 50m de part et d'autre de l'axe de l'emprise. Il est proposé de donner un avis **favorable** sur le projet d'instauration d'une servitude de passage et d'aménagement pour assurer la continuité et la pérennité des pistes de défense contre les incendies de forêt au profit du SIVU de l'Yeuseraie.

**Adopté à l'unanimité.**

**10. Débat d'orientations budgétaires 2010.**

**Rapporteur : monsieur Jean-Claude Bellon, adjoint.**

Exercice obligatoire depuis la loi de février 1992, le Débat d'orientation budgétaire est l'occasion de vérifier la pertinence des lignes d'action directrices proposées et adoptées par l'équipe municipale. Ce débat doit être organisé dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

## **Introduction**

La loi du 6 février 1992 prévoit l'organisation et la tenue d'un Débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le budget primitif 2010 sera soumis à votre vote le 31 mars 2010.

Cette note d'orientation budgétaire permet de vous présenter le contexte global dans lequel s'inscrit ce budget, ainsi que les orientations majeures qui seront retenues.

Cette année, nous serons particulièrement attentifs à l'environnement macro-économique et plus encore aux choix que nous aurons à opérer. Nous y ajouterons les éléments majeurs d'incertitude que représentent, au-delà de 2010, la réforme des collectivités territoriales et la suppression d'une partie de la taxe professionnelle, perçue certes par la communauté d'agglomération du Grand Avignon, mais qui auront des répercussions certaines à l'échelle communale.

La politique que nous entendons suivre reposera sur les éléments clés suivants :

1. La mise en œuvre du programme annoncé ;
2. La stabilisation des effectifs après la réalisation des recrutements en cours ;
3. Le respect des engagements de stabilité des taux d'imposition locale concernant les ménages ;
4. La recherche d'économies au moyen notamment de procédures d'achat rigoureuses.

Ce sont tous ces éléments qui sont présentés dans le présent document.

## **I- Eléments contextuels**

Selon les prévisions du Fonds monétaire international d'octobre 2009, la profonde récession mondiale est terminée ; la reprise est amorcée, mais devrait toutefois être lente. La croissance mondiale anticipée pour 2010 bien que positive, serait plus faible qu'avant la crise (environ 3% en 2010 contre plus de 5% en 2007).

Malgré l'intervention des autorités politiques et financières dans le monde, la contraction de l'activité a atteint 2,5% tant aux Etats-Unis que dans la zone euro.

### **L'environnement général :**

- La croissance française enregistrerait une faible progression de 0.5 à 1%, selon les prévisions gouvernementales.
- L'inflation resterait contenue en dessous des 1.5%. 1,2% selon les mêmes sources.
- La consommation des ménages resterait somme toute modérée. Pilier de la croissance française, la consommation des ménages a tenu le choc en 2009 malgré la crise, dopée par les achats d'automobiles. Mais elle pourrait souffrir en 2010 avec la diminution de la prime à la casse et un chômage élevé.

Cette année, "la dégradation du marché de l'emploi va continuer à amputer fortement les revenus des ménages" (Jean-Christophe Caffet, Natixis). Le gouvernement table sur une hausse modeste de la consommation de 1,4%, qui restera par défaut, le moteur de la croissance.

### **Les principales mesures de la Loi des finances 2009**

- Limiter l'évolution de la dépense publique ;
- Les concours de l'Etat aux collectivités locales ont progressé en 2009 de 1.1 milliard d'euro (+ 2%), mais à compter de 2010 cette progression sera limitée à 1 milliard par an, soit +1.74% en 2010.
- Croissance des bases fiscales :

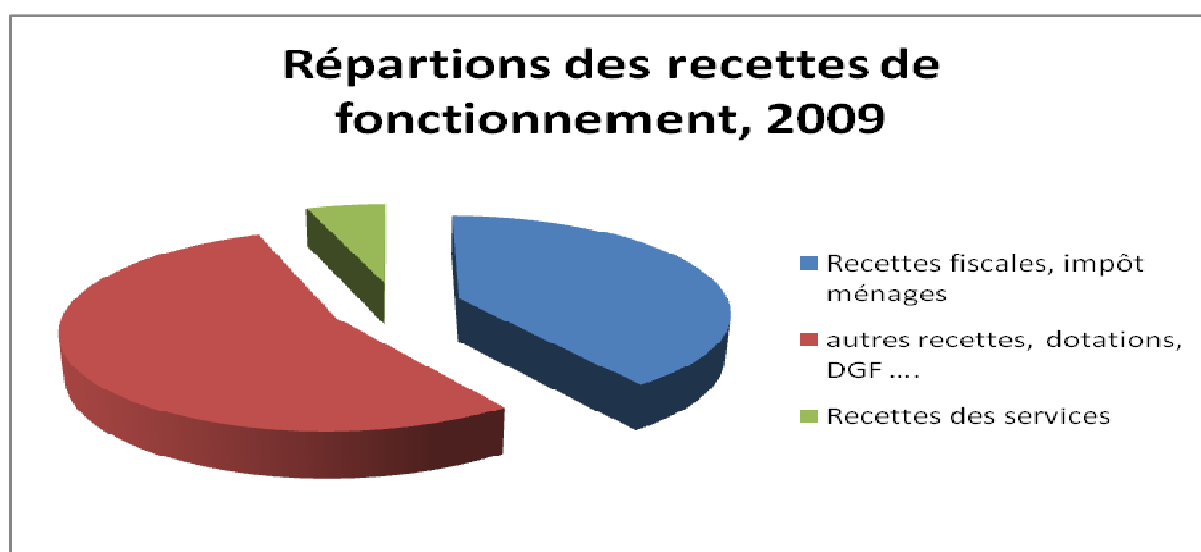
- 2.5% pour les propriétés bâties
- 1.5% pour les propriétés non bâties
- Au sein de la DGF, la masse globale de la dotation forfaitaire à répartir sera sensiblement égale à celle de 2008 (+0.8%). Le FCTVA est intégré dans l'enveloppe normée. A l'intérieur de cette enveloppe normée, toute hausse de plus de 2% d'une dotation correspond a une diminution d'une ou de plusieurs autres dotations. Aujourd'hui, seule la DGF nous a été notifiée avec un recul sensible de 2.57% soit une perte de recettes de près de 33 000€ pour notre commune.

## **II- Le contexte Rochefortais**

### **1 Le fonctionnement**

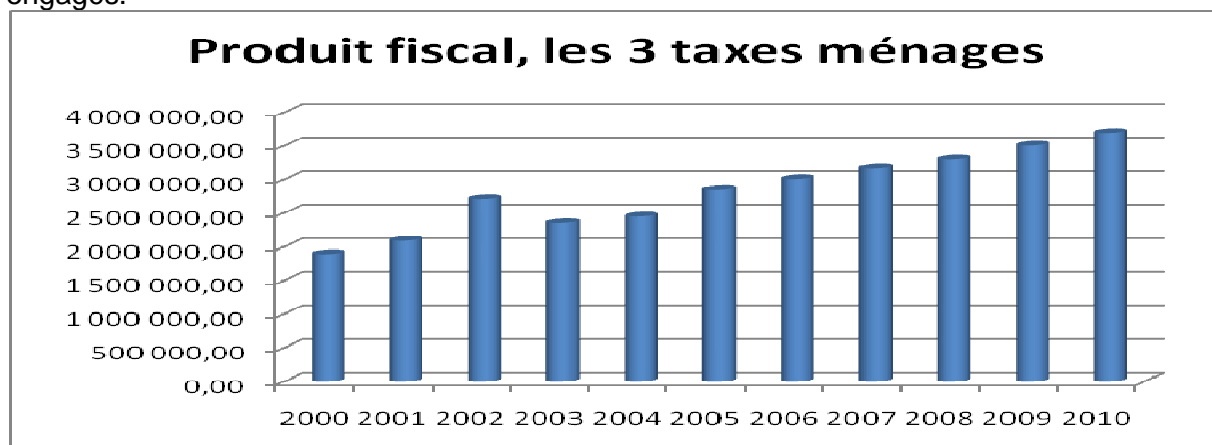
#### **A- Les recettes de fonctionnement**

Après avoir connu des hausses très sensibles dues notamment aux augmentations des taux d'imposition ménage et de la très forte progression des droits de mutations depuis 2008, la progression des recettes tend à s'inverser. Inversion d'autant plus probante que depuis la fin 2009, suite au transfert de la crèche municipale au CCAS, les recettes du Centre multi accueil sont perçues directement par ce dernier et que les droits de mutation reculent depuis 2 ans.



#### **Le produit fiscal**

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales qui sert au calcul des bases d'imposition est fixé à 1.012 pour 2010. En tenant compte des inscriptions nouvelles au rôle d'imposition, le revenu attendu serait de l'ordre de 3 698 000€ et ce, sans augmentation des taux comme nous nous y étions engagés.



#### **Les dotations d'Etat**

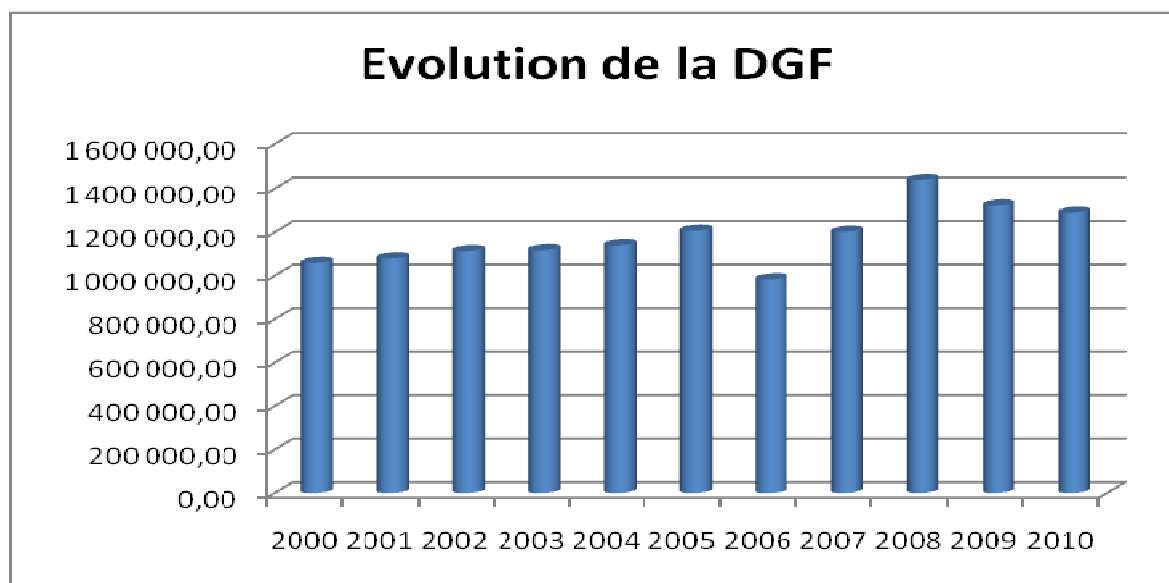
Il s'agit essentiellement de la Dotation globale de fonctionnement. Selon l'Association des maires de France, la masse globale aurait évolué de + 0,6%. C'est donc sur cette base qu'ont porté les choix du Comité des finances locales (CFL) en matière d'évolution des différentes parts de la dotation forfaitaire. Le CFL a retenu les évolutions maximales possibles :

- dotation de base « population » : + 0,45 %,
- dotation de base « superficie » : + 0,45 %,
- dotation compensation de l'ex part salaires : + 0,30 %.

En ce qui concerne la part « garantie », c'est la bi de finances qui, comme l'an passé, a fixé son évolution : celle-ci sera négative (- 2 %).

Ainsi, globalement, au niveau national, la DGF évolue de - 0,19 %, - 0,48 % hors effet recensement.

Après avoir bénéficié de l'effet « recensement complémentaire » en 2008, nous retombons sur les bases du recensement 2006, ce qui infléchit depuis 2009 le montant de notre dotation.



#### Les reversements financiers du Grand Avignon

L'attribution de compensation (évaluée lors des transferts de compétence et de la Taxe professionnelle) est de 452 600€, la dotation de solidarité communautaire devrait être en diminution de 5%, pour atteindre en 2010 avec les autres reversements financiers les 211 000€.

#### Les autres recettes

Le rythme d'accroissement de nos recettes de fonctionnement se tasse.

De plus nous avons bénéficié, en 2008 et 2009, du rattrapage des versements des prestations de la CAF et du SIDSCAVA, qui nous parvenaient à n +1 voire n +2.

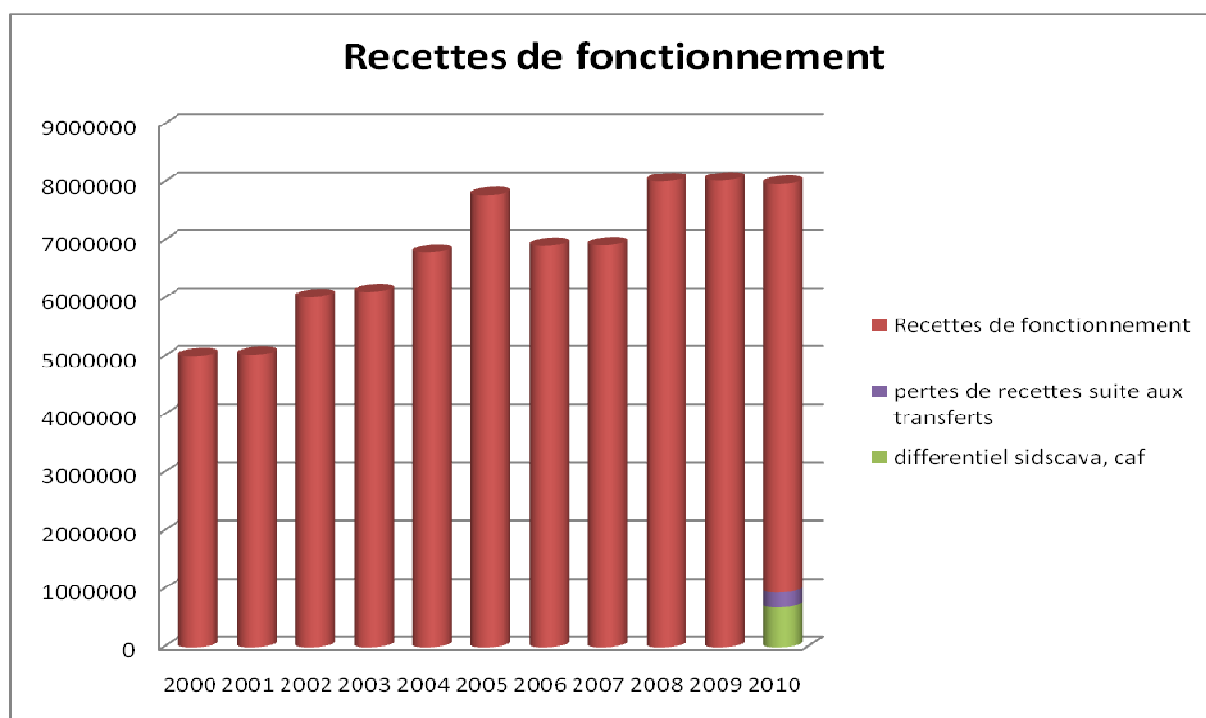
A cela s'ajoutent le transfert effectif du Centre multi accueil (crèche municipale) au CCAS, et la perte des recettes, qui elles aussi lui sont transférées.

Ainsi nos recettes de fonctionnement seront en diminution de près de 1 000 000€ mais à périmètre constant, on remarquera que la diminution réelle sera de l'ordre de 200 à 250 000€.

Pour mémoire :

- La Dotation globale de fonctionnement (DGF) a diminué de 150 000€ entre 2008 et 2010.
- Les droits de mutations ont diminué de 100 000€ entre 2008 et 2009.
- Les prestations de la garderie périscolaire sont transférées au SIDSCVA.
- En Septembre 2010, la convention de fourniture de repas conclue avec l'école « Pie XII » arrivera à terme et ne sera pas reconduite (soit près de 20 000 repas/an).

- Une incertitude s'ajoute quant aux aides et compensations versées par l'Etat puisque nous avons déjà enregistré en 2009 une baisse significative, et qu'aujourd'hui nous ne disposons d'aucune notification de l'Etat (hors DGF).



Il convient de rappeler que nos recettes de fonctionnement doivent à la fois permettre :

- la couverture financière de nos dépenses de fonctionnement, qu'elles soient structurelles (charges de fonctionnement telles que les énergies, les salaires, les intérêts d'emprunt) ou conjoncturelles (entretien des voies et réseaux, des bâtiments, de la propreté urbaine mais aussi et surtout de nos missions de service public : sécurité, état civil, cimetière où encore élections) ;
- de dégager la capacité nécessaire pour financer pour partie nos réalisations d'investissement, dont nous verrons plus tard les orientations.

Ce financement doit être possible sans avoir recours à l'augmentation des taux d'imposition des impôts ménage (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non-bâti), et c'est là notre engagement.

## B – Nos dépenses de fonctionnement

### Les charges de fonctionnement

Les instructions de cadrage adressées aux adjoints « gestionnaires de crédits » pour la préparation budgétaire 2010 ont été très strictes : peu ou pas d'augmentation des dépenses, et si possible des diminutions.

Le but étant invariablement identique années après années : abonder le virement à la section d'investissement afin d'autofinancer au maximum les projets d'équipement.

Malgré tout, les charges à caractère général subissent une pression importante, de nombreux postes de dépenses ayant une évolution difficilement maîtrisable. Au même titre que les ménages, les collectivités voient leur pouvoir d'achat se rétrécir. L'augmentation incessante des fluides (gaz, électricité, carburant, taxe carbone...) pèse de façon importante sur les finances de la commune.

La recherche d'économies est ainsi récurrente, à l'image de la mise en concurrence qui a lieu actuellement (assurances de la commune, prestations du géomètre expert, vêtements de travail pour le personnel de la cuisine centrale et des cantines, entretien du patrimoine arboré de la commune...). De façon générale, la recherche systématique d'économies, s'inscrit dans l'ensemble de l'activité et devient un des éléments permettant de recouvrer – ou maintenir – les quelques marges de manœuvres dont nous disposons. Ainsi, nous allons généraliser, au travers de notre commission d'achats, la mise en concurrence pour toutes les

dépenses récurrentes et recourir le plus largement possible au groupement de commande intercommunal, dès lors que nous aurons des besoins communs à satisfaire.

### Les dépenses de personnel

Premier poste de dépenses budgétaires (près de 50% de nos dépenses de fonctionnement), elles sont en augmentation sensible, mais correspondent néanmoins à la réalité des missions de service public.

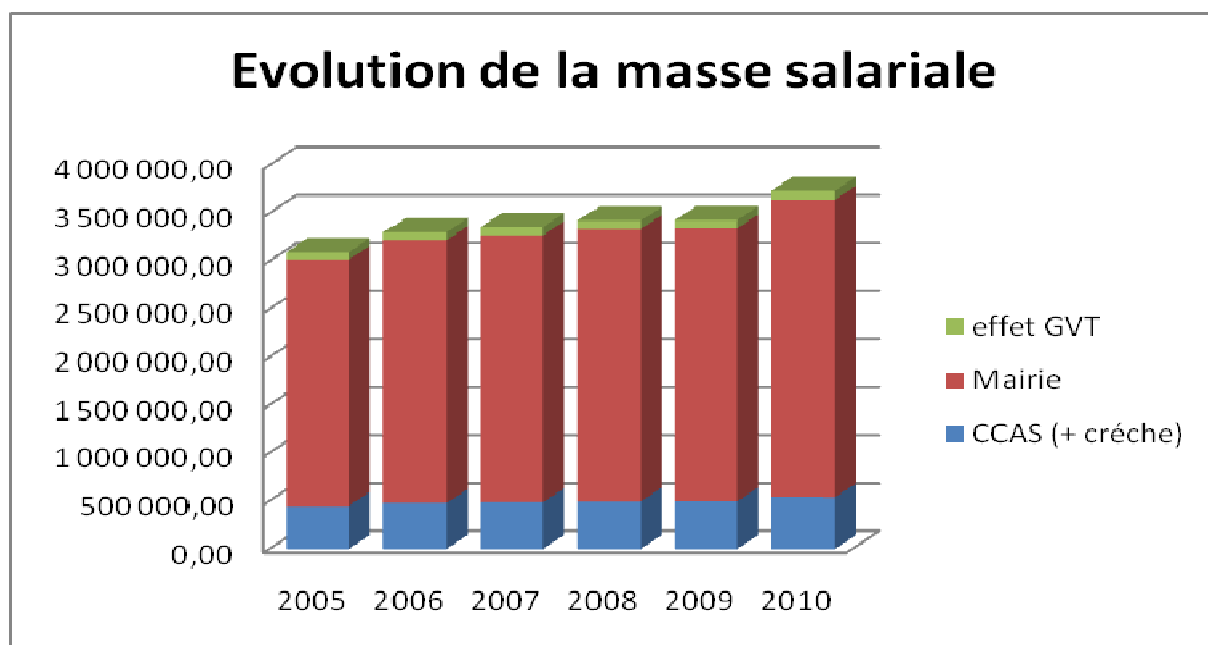
Notre commune s'accroît et le contexte réglementaire se durcit.

Longtemps envisagé, nous devrions recruter dès cette année un cadre de la fonction publique, qui sera notamment chargé de l'urbanisme et d'en prévenir son contentieux.

Certains départs à la retraite doivent être obligatoirement pourvus –chauffeur de bus, chef cuisinier- et même en favorisant la promotion interne, nous serons amenés à recruter par effet de « cascade ».

De plus, notre commune devrait se positionner sur des emplois, qui aujourd'hui deviennent pérennes.

Enfin le glissement vieillesse-technicité explique pour partie cette progression, mais aussi les effets réglementaires des reclassements des agents de la fonction publique (refonte des catégories) qui combinés à un taux de réussite important aux concours et examens professionnels, ont contribué à cette évolution, alors que la revalorisation du point d'indice (base de rémunération) ne sera augmenté que de 0.8 % en 2010 (0.5% en juillet et 0.3% en octobre).



### Les Charges à caractère général et autres charges de gestion

On constate une augmentation des charges de gestion courante. Les énergies sont de plus en plus chères et ne peuvent guère être mise en concurrence. L'expérience montre par exemple que l'abandon du tarif historique d'ERDF, mène parfois sur du court terme à une inflation des coûts.

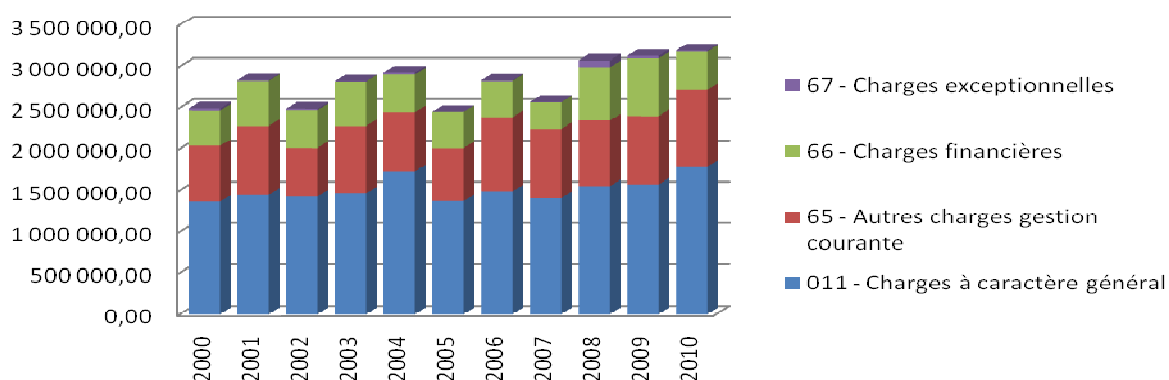
Les autres charges de gestion courantes devraient sensiblement être identiques à 2009, malgré certaines augmentations qui nous sont imposées (participation au SDIS en augmentation de 2% par exemple)

On peut notamment citer ici l'effort toujours croissant apporté aux actions en faveur de la petite enfance. En effet, dans le budget 2010 il est prévu plus de 165 000€ de participation à la gestion du Centre multi-accueil (crèche) géré par le CCAS.

### Les charges financières

Du fait du non recours à l'emprunt durant ces deux dernières années, les charges financières de la commune devraient très sensiblement diminuer en 2010.

## Evolution des dépenses de fonctionnement (hors frais de personnel)



## 2 L'investissement

### A – Le financement de l'investissement

Les ressources d'investissement sont notamment composées du virement de la section de fonctionnement et des opérations d'ordre entre sections (dotations aux amortissements), qui constituent l'autofinancement. Compte tenu de l'avancement de nos engagements en matière de travaux, d'embellissement de notre ville, et des effets conjoncturels (cf ci-dessus) notre capacité d'autofinancement de l'exercice 2010 devrait être de l'ordre de 500 000€. Toutefois, avec les excédents de l'exercice 2009, des restes à réaliser du même exercice et des excédents des exercices antérieurs reportés, nous devrions cette année encore disposer d'une capacité d'autofinancement de l'ordre de 1 000 000€.

Concernant les dotations, fonds divers et réserves, parmi lesquels on compte le Fonds de Compensation de la Taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) on notera simplement la récupération anticipée de la TVA depuis la mise en place du plan de relance.

Le programme d'investissement envisagé pour 2010 compte certaines opérations éligibles à des subventions d'équipement attribuées par différents partenaires (Etat, Conseil général, Conseil régional, Adème...).

L'appel à l'emprunt sera réalisé, pour un montant qui sera en corrélation avec les équipements réalisés.

D'autre part, et avant même toute inscription budgétaire de certains projets, nous solliciterons nos différents partenaires, et ce n'est qu'après un engagement ferme de ces derniers que nous inscrirons, éventuellement, notre engagement financier soit dans un budget supplémentaire soit sur un exercice futur, et ceci afin de ne pas dégrader la situation financière de notre commune sur des projets, qu'elle ne pourrait pas à terme tenir.

### B – Nos projets de réalisations, nos investissements

Ainsi dès 2010 la commune s'engagera notamment sur :

#### Le « Plan petit patrimoine »

La réfection du puits de Pousqueyras et de l'Eglise pour 133 000€ de dépenses subventionnées par le Conseil général à hauteur de 83 300€.

#### L'entrée de ville, RD 111

Après l'enfouissement des réseaux secs et l'éclairage public, la commune va réaliser les réseaux humides en co-maîtrise d'ouvrage avec le Grand Avignon ; la voirie et les trottoirs avec l'aide du Conseil général, soit 627 000€ de travaux qui seront financés respectivement par le Grand Avignon (130 000€) et le Conseil général (295 600€).

#### Arrêts de bus

Deux arrêts de bus seront construits cette année pour renforcer la sécurité de nos enfants (y compris l'éclairage public). Les dépenses de ces réalisations sont estimées à 116 000€ subventionnées par le Grand Avignon pour 58 000€. Nous avons bon espoir qu'une mise en concurrence devrait nettement diminuer nos prévisions.

### Les projets d'aménagement urbain

Après avoir été validés par l'assemblée, les grands projets urbains seront lancés.

#### Le nouvel Hôtel de Ville

Le permis de construire est signé, le dossier de consultation des entreprises va être lancé et la première tranche des travaux sera livrée pour la fin de l'année 2010 (1 000 000€). Le bureau n°3 (technique, urbanisme, finances) le service informatique et la police municipale déménagerons au plus tard en décembre 2010. Ce qui permettra de réduire nos coûts de location, économie qui financera directement cette réalisation.

#### Cœur de village et Pied de la Cabane

Les études pré-opérationnelles seront lancées dès cette année, les mandataires et concessionnaires seront également nommés d'après un cahier des charges précis et une mise en concurrence respectant la réglementation. Les dépenses qui seront initialement supportées par le budget de la commune (140 000€) seront reprises lors de la création des budgets annexes de ces deux opérations.

#### La réfection et l'entretien des voiries

Ces travaux (hors travaux en régie) ont été négociés lors de la passation des marchés publics, et nous y consacrerons un budget de 200 000€.

#### L'entretien du patrimoine arboré

Nous remettons en concurrence un marché pour l'entretien et la taille des grands arbres de la commune, pour un montant de 25 000€.

#### Eclairage public

Le marché d'entretien et de rénovation de l'éclairage public de notre commune s'élèvera à 140 000€.

#### Les services techniques

Dépositaires du bien être matériel de notre commune, un budget de près de 900 000€ sera alloué à la Direction des services techniques. Seront réalisés l'entretien et la sécurité de nos voiries (chemin de Bellevue par exemple), l'entretien et la mise en conformité des bâtiments communaux (100 000€), les travaux de maçonnerie, les bureaux d'études nécessaire à la vie de la commune (levées topographiques, bureaux d'études) ou encore la création du parking pour l'école du Vieux Moulin, et l'acquisition de matériel ou d'outillage...

#### L'informatique

Après l'acquisition du serveur informatique, nous continuerons le renouvellement des postes informatiques, la migration et la sécurisation du réseau avec le transfert du pôle informatique en fin d'année dans les nouveaux locaux de l'Hôtel de Ville, ainsi que l'acquisition de nouveaux logiciels métiers (30 000€).

#### La communication

Une étude est réalisée pour l'implantation de panneaux d'information lumineux. Ces panneaux situés aux entrées de ville permettraient une communication en temps réel. Evalués à 13 000€ l'un, une demande de subvention a été présentée à notre sénateur, Françoise Laurent-Perrigot, sur les fonds parlementaires. Le montant de cette participation déterminera notre choix.

#### Les écoles et la restauration scolaire

Les normes d'hygiène et de mise en avant des procédures de fabrication dans les restaurants collectifs requièrent dorénavant un agrément européen. Pour ce faire nous

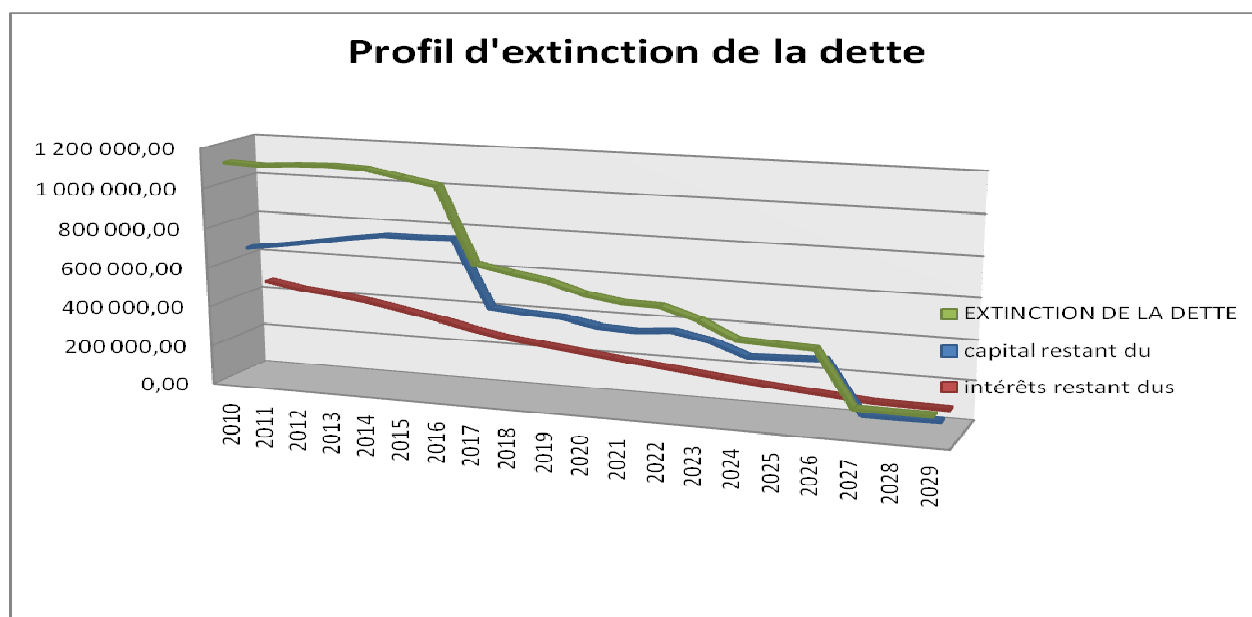
menons une mission d'audit qui à terme devrait déterminer les travaux nécessaires à l'agrément.

D'autres aménagements plus spécifiques aux écoles seront réalisés en 2010 (petit mobilier, portes sécurité, jeux collectifs, sécurité...).

#### Le remboursement de l'emprunt

L'effort d'assainissement des finances communales passe par un suivi des engagements financiers de la collectivité auprès de ses prêteurs, d'autant plus que le remboursement de la dette constitue au terme de la loi une dépense obligatoire pour les communes. Le remboursement de l'emprunt (en capital) est de 667 000€ pour l'exercice 2010.

En ce qui concerne les dépenses d'équipement prévues au budget primitif pour 2010 nos finances devraient permettre la réalisation d'opérations « classiques », mais le financement de l'Hôtel de Ville ne pourra se faire que par recours à l'emprunt, mode de financement et de gestion classique, d'autant plus que la courbe d'extinction de la dette (capital et intérêts), nous permet une approche sereine pour l'avenir.



#### **11. Création de postes.**

**Rapporteur : Madame Augustine Poux, conseillère municipale.**

Suite à certaines modifications survenues parmi le personnel communal (départ à la retraite, mutation, mise en invalidité d'office...), il convient de procéder à la création de :

- **1 poste d'ingénieur,**
- **1 poste de gardien de police municipale**

**Adopté à l'unanimité.**

#### **12. Hôtel de Ville : Lancement du marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne école « Le Jardinnet » en Hôtel de Ville.**

**Rapporteur : Monsieur Pierre Vinot, adjoint.**

Par décision du 24 octobre 2008, une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ensemble « Le Jardinnet » a été confiée à la SARL ID D'ARCHI, représentée par monsieur Jacques Deloire, domiciliée 2, boulevard Jean Rey – 30133 Les Angles. Par délibération en date du 28 septembre 2007, le principe de la désaffectation des anciens locaux de l'école du « Jardinnet » situés Place du lavoir, a été décidé. Par délibération du 22 décembre 2009, il a été décidé d'affecter les anciens locaux de l'école maternelle « Le Jardinnet », à un usage d'Hôtel de Ville et d'accueil des services municipaux. La réhabilitation des bâtiments existants a été complétée par la construction d'un édifice qui accueillera, entre autre, la salle du Conseil municipal, la salle des mariages et les bureaux destinés aux services municipaux. Le permis de construire ayant été accordé le 2 février 2010, il est proposé de lancer une consultation en

procédure adaptée et de passer les marchés de travaux afférents.

**Adopté à l'unanimité.**

### **13. Convention d'application du protocole d'accord en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique**

**Rapporteur : Monsieur Patrick Vacaris, maire.**

La loi de programme du 13 juillet 2005 (dite loi POPE) fixe pour les années à venir, les orientations de la politique énergétique nationale :

- l'indépendance énergétique,
- un prix compétitif de l'énergie,
- la préservation de la santé humaine et de l'environnement,
- la garantie de la cohésion sociale et territoriale.

Par ailleurs, 4 axes ont été définis pour atteindre ces objectifs :

- maîtriser la demande d'énergie,
- diversifier les sources d'approvisionnement,
- développer la recherche,
- assurer des moyens de transport et de stockage.

Dans ce cadre, EDF propose une convention d'application du protocole d'accord en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique avec notre commune, pour la maîtrise de la demande d'énergie. Le champ d'application de ce partenariat serait, des actions en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie sur le patrimoine de la collectivité éligibles au bénéfice des états de la CEE, des actions de sensibilisation et de formation et des actions de communication.

Il est proposé d'approuver le projet de convention d'application du protocole d'accord en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique.

**Adopté à l'unanimité.**

**Séance levée à 20 h 30.**

**Déposé en Préfecture du Gard le 10 mars 2010  
Bureau du courrier.**